

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2023**

DATE DE LA CONVOCATION

08 décembre 2023

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 31
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 5
Total votants : 36

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

**L'an deux mil vingt trois
Et le 18 décembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).

Membres Titulaires absents ou excusés :-

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Philippe GRANADOS (Crouy-Sur-Cosson), Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-114-2023

Objet : Suppression de deux emplois vacants (assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe et animateur territorial) suite à un avancement de grade et l'actualisation du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération n° 041-093-2023 du 6 novembre 2023 portant tableau des effectifs,
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité social territorial le 6 novembre 2023,

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 6 novembre 2023, le tableau des emplois de la Communauté de communes avait été actualisé comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Création / suppression	Vacants	Effectifs budgétaires net au 01/12/2023	
Filière Administrative						
Attaché territoriaux	Attaché Hors Classe	1		1	0,00	
	Attaché principal	2		1	0,85	
	Attaché	12		1	8,83	
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1ère classe	2		0	1,25	
	Rédacteur principal 2ème classe	3		1	1,85	
	Rédacteur	6		4	1,50	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	7		1	5,00	
	Adjoint administratif principal 2ème classe	3		0	2,20	
	Adjoint administratif	6		0	5,49	
Filière Culturelle						
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique principal 1ère classe	6		1	2,68	
	Assistant d'Enseignement Artistique principal 2ème classe	4		3	0,55	
	Assistant d'Enseignement Artistique	8		0	4,04	
Filière Technique						
Ingénieur	Ingénieur Principal	1		0	1,00	
	Ingénieur	1		0	1,00	
Technicien	Technicien principal 1ère classe	1		0	0,64	
	Technicien principal 2ème classe	2		1	0,50	
Agent de maîtrise	Technicien	3		0	2,30	
	Agent de maîtrise principal	1		1	0,00	
Adjoint technique	Agent de maîtrise	1		1	0,00	
	Adjoint technique principal 1ère classe	0		0	0,00	
	Adjoint technique principal 2ème classe	0		0	0,00	
	Adjoint technique	0		0	0,00	
Filière Animation						
Animateur	Animateur principal de 1e classe	0		0	0,00	
	Animateur principal de 2e classe	0	1	0	0,00	
	Animateur	1		0	1,00	
Variante						
Direction						
DGS des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	Mini : Attaché Principal	1		0	1,00	
DGA des services des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	Mini : Attaché	1		0	1,00	
		73	1	16		
NOMBRE DE POSTES					58	42,67

Monsieur le Président rappelle qu'au cours de la séance du 6 novembre il avait attiré l'attention du Conseil communautaire sur les possibles changements à venir liés :

- Aux recrutements en cours : ainsi, au 1^{er} décembre, 3 des 4 postes ouverts ont été pourvus par le recrutement d'agents contractuels :
 - Un Conseiller numérique, à temps complet (poste de catégorie A d'attaché territorial) ;
 - Une Chargée de mission Stratégie et Politiques de l'Habitat, à temps complet, mutualisée avec la Communauté de communes Beauce-Val de Loire (poste de catégorie A d'attaché territorial) ;
 - Un Instructeur des autorisations d'urbanisme à temps complet, mutualisé avec la Communauté de communes Beauce-Val de Loire (poste de catégorie B de rédacteur territorial)
 - Le poste de Technicien(-ne) exploitation eau potable et assainissement non collectif, temps complet (poste de technicien territorial vacant à la suite de démission) demeure à ce jour vacant.

- aux nominations suite aux avancements de grade (suppression des emplois créés sur le grade d'origine, après avis du Comité Social Territorial). Ainsi, il est proposé de supprimer les emplois suivants :
 - Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe à 13/20e : l'agent concerné a bénéficié d'un avancement au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe 13/20e le 1er octobre 2022,
 - Un poste d'animateur territorial à temps complet : l'agent concerné a bénéficié de l'avancement au grade d'animateur principal de 2e classe à temps complet le 02 décembre 2023 (poste créé par le Conseil communautaire lors de sa séance du 06 novembre 2023).

Au terme de l'exposé Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- Valider la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à 13/20^e et d'un poste d'animateur territorial à temps complet ;
- Adopter le tableau des effectifs comme suit à compter du 18 décembre 2023, tenant compte de la création de l'emploi de catégorie B de technicien territorial de responsable du service Urbanisme à temps complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Création / suppression	Vacants au 18 décembre 2023	Effectifs budgétaires net au 18/12/2023
Filière Administrative					
Attaché territoriaux	Attaché Hors Classe	1		1	0,00
	Attaché principal	2		1	0,85
	Attaché	12		0	9,33
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1ère classe	2		0	1,25
	Rédacteur principal 2ème classe	3		1	1,85
	Rédacteur	6		3	2,10
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	7		1	5,00
	Adjoint administratif principal 2ème classe	3		0	2,20
	Adjoint administratif	6		0	5,49
Filière Culturelle					
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique principal 1ère classe	6		1	2,68
	Assistant d'Enseignement Artistique principal 2ème classe	4	-1	2	0,55
	Assistant d'Enseignement Artistique	8		0	4,04
Filière Technique					
Ingénieur	Ingénieur Principal	1		0	1,00
	Ingénieur	1		0	1,00
Technicien	Technicien principal 1ère classe	1		0	0,64
	Technicien principal 2ème classe	2		1	0,50
	Technicien	3	1	1	2,30
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		1	0,00
	Agent de maîtrise	1		1	0,00
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	0		0	0,00
	Adjoint technique principal 2ème classe	0		0	0,00
	Adjoint technique	0		0	0,00
Filière Animation					

Animateur	Animateur principal de 1e classe	0		0	0,00
	Animateur principal de 2e classe	1		0	1,00
	Animateur	1	-1	0	0,00
Variante					
Direction					
Directeur Général des services des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	Mini : Attaché Principal	1		0	1,00
Directeur Général Adjoint des services des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	Mini : Attaché	1		0	1,00
		74	-1	14	
NOMBRE DE POSTES AU 18/12/2023		59			43,77

En conséquence, au 18 décembre 2023, la Communauté de communes comptabilisera 59 emplois pourvus pour un effectif budgétaire de 43.77 équivalents temps plein.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à 13/20^e et d'un poste d'animateur territorial à temps complet ;
- ADOPTE le tableau des effectifs, ci-dessus, à compter du 18 décembre 2023, tenant compte de la création de l'emploi de catégorie B de technicien territorial de responsable du service Urbanisme à temps complet.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance


Danièle DEBOUT

Le Président


Gilles CLEMENT

